



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Attribution d'une subvention – Amicale des Carlencassols
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N° 3– 2023/07/18
Date de convocation du Conseil Municipal : 10/07/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Émilie,
Ms. ALZIEU Marc, 2^e adjoint, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. POUJOL Cédric représenté par M. ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance :

Madame RADURIAU Linda a été élue secrétaire de séance.

Carlencas et Levas compte sur son territoire l'Amicale des Carlencassols, une association qui œuvre à la vie culturelle de la Commune. A ce titre, les animations estivales, les sorties de fin d'année et les animations tout au long de l'année permettent au village de développer le vivre ensemble.

Dans le cadre des orientations définies par le Conseil Municipal, la Commune soutient activement la vie associative en pratique une politique dynamique en termes d'attribution de subvention. L'association l'Amicale des Carlencassols, dans le cadre des activités dont elle a la charge telles que la gestion de l'animation musicale lors des événements estivaux, l'organisation du videgrenier de Septembre et la sortie de fin d'année pour les enfants des familles adhérentes de la Commune, sollicite auprès de la Commune de Carlencas et Levas, une aide financière de 500€. Au soutien de cette demande en date du 27 Mai 2023, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire comportant les documents justificatifs de cette demande.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu l'activité de cette association à la vie communale ;

Vu l'intérêt de la Commune de permettre aux associations d'œuvrer pour le développement de loisirs et d'animations sur le village

Propose d'accorder à l'association « L'Amicale des Carlencassols » une subvention de 500€.
Cette dépense sera imputée au chapitre 6574.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,
Autorise l'attribution de cette subvention.

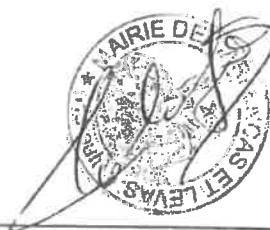
Madame le Maire est autorisée à signer toutes pièces afférentes au dossier

Fait en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance



Sylvie TOLUAFE, Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Transmis au contrôle de la légalité le : 18/07/2023
Publication le : 20/07/2023